

CONVENTION

ENTRE :

Nom de l'entreprise

Adresse

.....

Téléphone Fax

Email

ET :

T.E.C. STUDIO

(Technique Education Culture)

2, rue des Ursulines - 37000 Tours

tél. : 02 47 20 27 00 / fax : 02 47 20 69 34

site Internet : www.studiocine.com

Afin d'encourager et de favoriser l'accès aux films des cinémas STUDIO auprès de ses salariés, l'entreprise s'engage à se procurer des carnets de 10 billets "comité d'entreprise" au tarif de 63 € l'unité (soit 6,30 € le billet) **aux conditions suivantes :**

- L'achat des carnets de billets "comité d'entreprise" peut s'effectuer à l'accueil des cinémas STUDIO.

Dans ce cas :

- Une seule personne au sein du C.E. de l'entreprise est autorisée à retirer des billets "comité d'entreprise" à l'accueil des STUDIO.
- L'achat ne peut s'effectuer que par chèque libellé à l'ordre de P.S.T.
- Nom de la personne désignée par l'entreprise

- L'achat des carnets de billets "comité d'entreprise" peut également s'effectuer par envoi d'un bon de commande au nom de l'entreprise, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de P.S.T.

Dès réception de la commande, le nombre de tickets C.E. sera envoyé par les STUDIO au nom de la

commande au nom de l'entreprise, accompagné d'un chèque libellé à l'ordre de T.S.F.
Dès réception de la commande, le nombre de tickets C.E. sera envoyé par les STUDIO au nom de la personne désignée par l'entreprise, accompagné d'un reçu (cf. conditions d'envoi dans original du bon de commande STUDIO).

- Le nombre de carnets disponibles est illimité.

- La durée de validité des tickets C.E. est d'un an après la date d'achat.

- En cas d'augmentation du tarif C.E. chaque entreprise sera informée par courrier mais la validité des tickets à l'ancien tarif reste effective.

- En contrepartie, les cinémas STUDIO s'engagent à adresser par courrier à la personne responsable : chaque mois, un exemplaire des "Carnets des Studio" ainsi qu'une ou plusieurs affiches-programmes. Ce matériel est à mettre, si possible, en bonne vue dans les locaux de l'entreprise sur un panneau réservé à cet effet afin d'informer les salariés des programmes des STUDIO.

- Cette convention est reconduite automatiquement chaque année et renouvelée pour tout changement (du responsable nommé par l'entreprise, des tarifs des billets). Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Tours en double exemplaire, le

Signatures, nom, qualité et cachet :

Pour l'entreprise

Pour T.E.C. "Studio"